Je pense avoir été victime d'un acte malveillant à la suite d'une prise d'une drogue ou d'un médicament à mon insu

Les laboratoires INOVIE et le CEIP-Addictovigilance PACA Corse vous accompagnent à toutes les étapes de votre prise en charge (CEIP = Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance).

Qu'est-ce que la soumission ou vulnérabilité chimique ?

La **soumission chimique** désigne l'administration d'une ou plusieurs substances psychoactives à l'insu des victimes ou sous la menace, à des fins criminelles (viols) ou délictuelles (violences volontaires, vols).

La **vulnérabilité chimique** désigne quant à elle l'état de fragilité d'une personne induit par la consommation volontaire de substances psychoactives la rendant plus vulnérable à un acte délictuel ou criminel.

Quels peuvent être les signes d'une soumission chimique ?

Plusieurs symptômes peuvent faire évoquer une soumission chimique : perte de mémoire, somnolence voire coma, troubles du comportement (agitation, délire), troubles neurologiques (vertiges, convulsions) ou autres symptômes (nausée, vomissements etc.).

Des signes de violence physique, désordres vestimentaires, « perte » de carte bancaire ou de chéquier, vols d'objets, découverte de produits suspects sont autant d'indices pouvant indiquer une possible soumission chimique.

Quels sont les produits utilisés ?

Contrairement aux idées reçues, ils ne se limitent pas au GHB ou GBL. Les produits les plus souvent retrouvés correspondent à différentes substances psychoactives :

- **Médicaments psychoactifs** :
  - Benzodiazépines et apparentés (zopiclone, diazépam, alprazolam...)
  - Médicaments sédatifs (antihistaminiques H1...)
  - Opioïdes (tramadol, codéine, morphine) …
- **Alcool** et **Stupéfiants** (MDMA = principe actif de l'ecstasy, autres drogues…)

Ce document est la propriété d'INOVIE et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Alliant une biologie de proximité et l'expertise toxicologique de son plateau technique spécialisé, le laboratoire Inovie a souhaité améliorer l'étape-clé de l'**accès à la « preuve biologique** » pour les victimes potentielles en mettant en place un parcours complémentaire au circuit actuel, **hors dépôt de plainte**. A la différence d'un bilan de soumission chimique réalisé dans le cadre d'une réquisition judiciaire, où les analyses toxicologiques sont réalisées sur les prélèvements biologiques de sang, d'urines, et parfois de cheveux (selon les circonstances) à la demande de la justice, seule l'analyse toxicologique des urines sera réalisée par le laboratoire Inovie. Un prélèvement sanguin sera réalisé à des fins conservatoires, en cas de judiciarisation ou de contre-expertise nécessaire.

Le bilan biologique de **Criblage toxicologique urinaire** réalisé par le laboratoire comprend 2 étapes analytiques. Un premier dépistage permet de quantifier rapidement les concentrations urinaires des molécules les plus fréquemment incriminées. La liste des substances recherchées comprend notamment les molécules suivantes (stupéfiants et métabolites, médicaments psychoactifs…) :

- Stupéfiants : Amphétamines, MDMA, Cocaïne, Cannabis, Opiacés …
- Alcool : dosage de l'Ethyl-glucuronide (marqueur de consommation d'alcool)
- Médicaments psychoactifs : Benzodiazépines et apparentés, GHB, Médicaments opioïdes Méthadone, Kétamine, Fentanyl, Antidépresseurs tricycliques, Barbituriques…

Cette 1ère technique ne permettant pas de détecter les médicaments antihistaminiques notamment, **chaque résultat de dépistage sera systématiquement confirmé dans un second temps par une 2ème technique de référence plus exhaustive** (spectrométrie de masse - LCMSMS). Le délai de rendu de vos résultats est compris entre 24h et 48h (1ère technique préliminaire) et entre 72h et 96h (confirmation par la 2ème technique de référence).

La réalisation de ces analyses suit les recommandations de la Société Française de Toxicologie Analytique (SFTA).

www.sfta.org : consensus soumission chimique de la Société Française de Toxicologie Analytique. Novembre 2003, prise en charge toxicologique

Soumission chimique. Résultat de l'enquête 2021 Centre d'Addictovigilance de Paris. Dr Leila Chaouachi »

Ce document est la propriété d'INOVIE et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Que faire ? Vous n'êtes pas seul.e, ne restez pas isolé.e : rompre le silence est la clé. Chaque minute compte, entamez les démarches au plus tôt.

- Analyses biologiques

En cas de suspicion de tentative de soumission/vulnérabilité chimique, une recherche doit être réalisée dans les urines le plus rapidement possible, dans un délai inférieur à 48h après les évènements suspectés.

Attention : si le prélèvement d'urines est réalisé plus de 48 heures après, les méthodes d'analyses utilisées ne permettront pas de détecter la majorité des substances psychoactives généralement associées au contexte de soumission chimique. Eliminée plus rapidement dans les urines, la molécule de GHB quant à elle ne sera détectée que jusqu'à 12h après une administration potentielle. L'interprétation biologique des résultats devra impérativement prendre en compte le délai entre l'exposition suspectée et la réalisation du prélèvement d'urines.

- **Dépôt de plainte**

Il est conseillé de déposer plainte au plus tôt contre l'auteur des faits s'il est connu ou contre X dans le cas contraire. Le dépôt de plainte permet, sur réquisition, une prise en charge médico-légale pouvant comprendre une consultation avec un médecin légiste et l'utilisation de votre résultat d'analyses biologiques.

- **Consultation médicale**

Une consultation médicale est primordiale, en particulier en cas d'agression physique ou sexuelle : constatation des blessures, risque de grossesse non désirée ou d'infection sexuellement transmissible. Vous pouvez consulter les urgences hospitalières les plus proches.

- **Se renseigner auprès du CRAFS :**

Différentes structures ou association sont disponibles pour vous accompagner et pour toutes questions sur la soumission chimique :

Centre de référence des agressions facilitées par les substances (CRAFS)

https://lecrafs.com/ ou par téléphone 01.40.05.42.70

Du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h

Ce document est la propriété d'INOVIE et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Ce document est le fruit d'un partenariat entre les laboratoires INOVIE et le CEIP-Addictovigilance PACA Corse

Le CEIP-Addictovigilance PACA Corse est une composante du service de Pharmacologie Clinique et Pharmacosurveillance des Hôpitaux Universitaires de Marseille. C'est la structure de référence sur la surveillance et l'évaluation de l'usage de substances psychoactives et les risques sanitaires associés. A cette fin de vigilance sanitaire, vos informations médicales et personnelles seront partagées, dans le strict respect du secret professionnel, aux pharmacologues du CEIP-Addictovigilance PACA Corse.

Vous voulez en savoir plus ? Contactez le CEIP Addictovigilance PACA Corse

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h au 04 91 74 50 25 ou par mail à ***addictovigilance@ap-hm.fr****. Les pharmacologues du CEIP Addictovigilance PACA Corse recueillent la parole des victimes de façon anonyme, répondent à leurs questions et fournissent un conseil personnalisé permettant d'orienter les victimes.*

Site Internet pour information sur le CEIP-A PACA Corse :
http://fr.ap-hm.fr/site/ceip-addictovigilance-marseille

Ce document est la propriété d'INOVIE et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation.